

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Réfection d'un sol sportif de la salle COSEC – demande de subvention au Département

Afin de répondre aux normes sportives fédérales et au développement du volley, handball et basket, la Ville de Plœmeur a décidé la réfection du sol sportif de la salle COSEC, par la mise en place d'un revêtement adapté.

Coût de l'opération : 87 308 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide du Département.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Jean Pierre LE FERRAND